

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : HD 420 plus Désinfection des mains
Mise à jour : 24.04.2025
Date d'édition : 13.05.2025

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

HD 420 plus Désinfection des mains
Identifiant unique de formulation : M7AA-1TN7-7C05-G3U7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Le HD 420 plus est une préparation alcoolisée destinée à la désinfection des mains par friction.

Catégorie de produits [PC]

PC 8 - Produits biocides

Type de produits 1: Hygiène humaine

Numéro de l'autorisation: EU-0032838-0001 1-1

Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Télécopie : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : DÜRR DENTAL SE, Höpfigheimer Str. 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: +49 7142 705-0, Fax: +49 7142 705-500, info@duerrdental.com

en France:

DÜRR DENTAL FRANCE S.A.R.L., 71 Rue des Hautes Pâtures, 92 000 Nanterre, France, infodurrrfr@duerrdental.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : HD 420 plus Désinfection des mains
Mise à jour : 24.04.2025
Date d'édition : 13.05.2025

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.0)



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes. Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

HD 420 plus contient alcools et agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

Composants dangereux

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25 ; N°CE : 200-661-7; N°CAS : 67-63-0

Poids : $\geq 45 - < 50$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

1-PROPANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486761-29 ; N°CE : 200-746-9; N°CAS : 71-23-8

Poids : $\geq 25 - < 30$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Dam. 1 ; H318 STOT SE 3 ; H336

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

En cas d'inhalation

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : HD 420 plus Désinfection des mains
Mise à jour : 24.04.2025
Date d'édition : 13.05.2025

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.0)

Déplacez-vous vers l'air frais et restez au repos dans une position confortable pour respirer. Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas d'irritation cutanée: Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas d'exposition cutanée involontaire: laver à l'eau.

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche. Donner à boire si la personne exposée est capable d'avaler. En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. En cas de symptômes: Appelez le 112 ou une ambulance pour obtenir une assistance médicale. Si aucun symptôme: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations pour le médecin

Information au personnel de santé/médecin: Initier des mesures de réanimation si nécessaire, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

Produits de combustion dangereux

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3 Conseils aux pompiers

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les secouristes

Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : HD 420 plus Désinfection des mains
Mise à jour : 24.04.2025
Date d'édition : 13.05.2025

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.0)

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique. Protéger des radiations solaires directes. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Utiliser une protection oculaire et un entonnoir pour transvaser le produit.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des substances encourageant l'incendie et à combustion spontanée ainsi qu'avec des substances solides facilement inflammables. Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine):	TLV/STEL (F)
Valeur limite :	400 ppm / 980 mg/m ³

1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8

Type de valeur limite (pays d'origine):	TLV/TWA (F)
Valeur limite :	200 ppm / 500 mg/m ³

Remarque

Veuillez noter les valeurs de référence européennes de 129,28 mg/m³ pour la substance active propan-2-ol (no CAS: 67-63-0) qui ont été utilisées pour l'évaluation des risques pour la famille de produits biocides.

Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

DNEL/DMEL

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : HD 420 plus Désinfection des mains
Mise à jour : 24.04.2025
Date d'édition : 13.05.2025

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.0)

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 319 mg/kg
Facteur d'évaluation : 24 h
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 89 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 26 mg/kg
Facteur d'évaluation : 24 h
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 888 mg/kg
Facteur d'évaluation : 24 h
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 500 mg/m³

1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur limite : 1036 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 81 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 80 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 61 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur limite : 1723 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 136 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 268 mg/m³

PNEC

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite : 140,9 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : HD 420 plus Désinfection des mains
Mise à jour : 24.04.2025
Date d'édition : 13.05.2025

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.0)

Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite :	140,9 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur limite :	28 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite :	552 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur limite :	552 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Intoxication secondaire)
Valeur limite :	160 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite :	2251 mg/l
1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite :	10 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite :	6,83 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite :	1 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite :	0,683 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur limite :	2,2 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite :	22,8 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite :	27,5 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur limite :	2,28 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur limite :	2,75 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Terre)
Valeur limite :	1,49 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur limite :	96 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Utiliser une protection oculaire et un entonnoir pour transvaser le produit.

Protection de la peau

Protection des mains

Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains.

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Remarques générales

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : HD 420 plus Désinfection des mains
Mise à jour : 24.04.2025
Date d'édition : 13.05.2025

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.0)

Autres mesures de protection

Assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : bleu clair

Odeur : Alcool

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :	(1013 hPa)	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	82,4 °C	
Température de décomposition :	(1013 hPa)	non déterminé	
Point éclair :		22 °C	
Température d'auto-inflammation :		435 °C	
Limite inférieure d'explosivité :		1 Vol-%	
Limite supérieure d'explosivité :		13,5 Vol-%	
Pression de vapeur :	(50 °C)	env. 160 hPa	
Densité :	(20 °C)	env. 0,86 g/cm ³	
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	< 3 %	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)	100 Pds %	
pH :		5 - 9	
log P O/W :		non déterminé	
Temps d'écoulement :	(20 °C)	< 20 s	DIN gobelet 4 mm
Seuil olfactif :		non déterminé	
Teneur en COV maximale (CE) :		73 Pds %	
Liquides comburants :	Non applicable.		
Propriétés explosives :	Non applicable.		
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :	N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.		

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Comburant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : HD 420 plus Désinfection des mains
Mise à jour : 24.04.2025
Date d'édition : 13.05.2025

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.0)

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5280 mg/kg
Paramètre :	DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5840 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1870 mg/kg
Paramètre :	DL50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	8000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5400 mg/kg

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Test épicutané: Le produit ne possède ni propriétés d'irritation de la peau ni de propriétés de sensibilisation. Le produit a un effet légèrement irritant sur les yeux.

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	12800 mg/kg
Paramètre :	DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	13900 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	4000 - 10000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	4032 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	ATEmix
-------------	--------

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : HD 420 plus Désinfection des mains
Mise à jour : 24.04.2025
Date d'édition : 13.05.2025

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.0)

Voie d'exposition :	Inhalation (vapeur)
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Souris
Dose efficace :	27,2 mg/l
Temps d'exposition :	4 h
Paramètre :	CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 25 mg/l
Temps d'exposition :	6 h
Méthode :	OCDE 403
Paramètre :	CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	72,6 mg/l
Temps d'exposition :	4 h
Paramètre :	CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Inhalation (vapeur)
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 10000 ppm
Temps d'exposition :	6 h
Paramètre :	DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Inhalation (vapeur)
Espèce :	Rat
Dose efficace :	47,5 mg/l
Paramètre :	CL50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 33,8 mg/l
Temps d'exposition :	4 h
Méthode :	OCDE 403

Corrosion

Non irritant. Méthode : Human Skin Model (HSM) test Oeil du lapin: légère irritation. Méthode : OECD 405.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Souris: pas d'effet sensibilisant. Méthode : OECD 429.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : HD 420 plus Désinfection des mains
Mise à jour : 24.04.2025
Date d'édition : 13.05.2025

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.0)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce :	Tête de boule
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	9640 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	CL50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Espèce :	Tête de boule
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	4480 mg/l
Temps d'exposition :	96 h

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre :	EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	13299 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	9714 mg/l
Temps d'exposition :	24 h
Paramètre :	EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	EC50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	3644 mg/l
Temps d'exposition :	48 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : HD 420 plus Désinfection des mains
Mise à jour : 24.04.2025
Date d'édition : 13.05.2025

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.0)

Paramètre : NOEC (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 504 h
Méthode : OCDE 211

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce : Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce : Algues
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 1800 mg/l
Temps d'exposition : 168 h

Paramètre : EC50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Espèce : Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace : 3100 mg/l
Temps d'exposition : 168 h

Paramètre : EC50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 9170 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries

Paramètre : NOEC (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Espèce : Algues
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 1150 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : > 100 mg/l

Paramètre : EC10 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce : Pseudomonas putida
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 5175 mg/l
Temps d'exposition : 18 h

Paramètre : EC50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Espèce : Pseudomonas putida
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 2700 mg/l
Temps d'exposition : 16 h

Paramètre : EC50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : > 1000 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : HD 420 plus Désinfection des mains
Mise à jour : 24.04.2025
Date d'édition : 13.05.2025

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.0)

Temps d'exposition : 3 h
Méthode : OCDE 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Inoculum : Degré de dégradabilité
Paramètres d'évaluation : Aérobie
Taux de décomposition : > 95 %
Méthode : OCDE 301E

Tous les principes actifs sont biodégradables au cours de la dilution qui a lieu dans les eaux usées.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Distribution

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Opérations d'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Opérations de valorisation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Concentré/quantités plus importantes: 18 01 06* (désinfectant).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1987

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

ALCOOLS, N.S.A. (ISOPROPANOL · N-PROPANOL)

Transport maritime (IMDG)

ALCOHOLS, N.O.S. (ISOPROPANOL · N-PROPANOL)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : HD 420 plus Désinfection des mains
Mise à jour : 24.04.2025
Date d'édition : 13.05.2025

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.0)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ALCOHOLS, N.O.S. (ISOPROPANOL · N-PROPANOL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 33
Code de restriction en tunnel : D/E
Dispositions particulières : LQ 1 I · E 2
Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-D
Dispositions particulières : LQ 1 I · E 2
Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3
Dispositions particulières : E 2
Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 75

Autres réglementations (UE)

Règlement (CE) N° 528/2012 (Produits biocides)

Type de produits 1: Hygiène humaine

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : HD 420 plus Désinfection des mains
Mise à jour : 24.04.2025
Date d'édition : 13.05.2025

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.0)

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Commission European
CED = Catalogue Européen des déchets
CEN = Comité européen de normalisation
CL50 = Concentration léthale médiane
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
CO₂ = Dioxyde de carbone
COV = Composés organiques volatils
CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)
DL50 = Dose léthale médiane
DMEI = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA = Association internationale du transport aérien
ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP
Mention H = Mention de danger SGH
NE = Norme Européenne
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONU = Nations Unies
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)
UE = Union Européenne
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : HD 420 plus Désinfection des mains
Mise à jour : 24.04.2025
Date d'édition : 13.05.2025

Version (Révision) : 1.1.0 (1.0.0)

16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
